

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
EUROVIA CAEN – PURGE DE CHAUSSEE – RUE DU SIEUR DE BRAS ARRETE N° 2026/111		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 3 avril 2026 de la société EUROVIA CAEN sollicitant la Ville pour des travaux concernant la purge de chaussée – rue du Sieur Bras ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société EUROVIA-CAEN est autorisée à réaliser, le 10 avril 2026 et pour une durée de 1 journée, des travaux concernant la purge de chaussée – Rue du Sieur de Bras - RD 120 ;
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat par feux tricolores ;
- Article 3 :** Les places de stationnement en face du n°66 rue du Sieur de Bras seront interdites ;
- Article 4 :** La société EUROVIA CAEN est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 5 :** Après les travaux, la société EUROVIA-CAEN devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
 - La Police Municipale d'Ifs ;
 - La société EUROVIA CAEN ;
 - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
 - RATP Dev - Twisto ;
 - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 3 avril 2026

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE.